



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE

Séance du 25 juin 2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

| Nombre de membres             |             |                         |
|-------------------------------|-------------|-------------------------|
| Composant le Conseil Syndical | En exercice | Présents ou représentés |
| 24                            | 24          | 21                      |

Date de la convocation :  
Le 19 juin 2015

Date d'affichage

**02 JUIL. 2015**

Objet de la délibération :

**Autorisation de signer la convention de mandat avec les communes de Bonneuil en Valois, Grandfresnoy, Le Meux et Moyenneville**

L'an deux mille quinze, le vingt cinq juin.

À 18h00, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, FOYART Khristine, MORIN Françoise (suppléante de M. FORGET), PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs CZEPCZYNSKI, DEMAISON Daniel, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, TASSIN Jackie et WARIN Gérard.

Pouvoir : Monsieur DENNEL à Monsieur LEBOEUF et Monsieur CARVALHO à Monsieur TASSIN.

Secrétaire : Madame TROUVAIN Corinne

VU la Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Considérant le besoin de confier la réalisation des travaux de BT aux communes ou de réaliser l'ensemble des travaux (BT, EP, FT...) à la place des communes,

Monsieur le Président,

Demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer les conventions de mandat jointes en annexe concernant les travaux réalisés sur les commune de Bonneuil en Valois, Grandfresnoy, Le Meux et Moyenneville.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mandat jointes en annexe avec les communes de Bonneuil en Valois, Grandfresnoy, Le Meux et Moyenneville.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA



Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le 02/07/2015  
Notification le 02/07/2015  
Par délégation, le D.G.S.